Lundi 27 juillet 1925. — No 86. TELEPHONE 52 65me année.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an ..... fr. 9.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 13.50
ETRANGER : Un an ..... fr. 18.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES (Corps 7)
CANTON ..... 20 ct. | ETRANGER ..... 30 ct.
SUISSE ..... 25 » | *RÉCLAMES* .... 50 »
(la ligne ou son espace)
S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ"

Le recours de Collombey

(Voir No 85 du 24 juillet)

MACHIAVELISME POLITIQUE
L'ATTITUDE DU DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Ainsi que vous le constaterez par le rapide exposé que nous avons fait, nous nous trouvons dans une position anormale, disent les recourants de Collombey, le 31 janvier 1925 :

Les recours contre les élections concernant les autres communes, telles Fully, Massongex, Champéry, sont depuis longtemps liquidés, c'est-à-dire **rejetés** par le Conseil d'Etat et les recourants peuvent recourir à vous contre les décisions de l'Autorité cantonale et en demander la réforme. Par contre, notre recours n'est pas tranché et nous ne pouvons donc pour le moment prendre des conclusions en ce qui concerne **les élections** elles-mêmes, ni en demander la cassation.

Attendre plus longtemps serait nous exposer au danger dans lequel nous sommes, en pleine bonne foi, tombés il y a quatre ans, et risquer de voir notre recours écarté pour cause de tardiveté.

Dans de telles conditions, nous nous voyons forcés de recourir pour le moment seulement contre la décision du Conseil d'Etat des 4-31 décembre, nous réservant de recourir ultérieurement contre la décision, sans aucun doute contraire à nos intérêts, que le Gouvernement va prendre en ce qui concerne les **élections elles-mêmes.**

Cette situation anormale est voulue par le Conseil d'Etat, soit son Dpt de l'Intérieur, et il a tout fait pour la créer, espérant nous tromper par ses temporisations comme il l'a fait, il y a quatre ans, en faisant mener sa fameuse enquête jusqu'à l'expiration du délai de recours.

Le **5 décembre,** les recourants des autres communes étaient **tous** en possession de la **décision motivée** de l'Etat ; nous ne recevions par contre qu'un télégramme nous promettant l'envoi incessant de cette décision motivée. L'on espérait sans doute que nous attendrions cette décision motivée avant de recourir **contre les élections** en vertu de l'article 40, un recours étant difficile à formuler sans la possession de cette pièce. Et si nous nous étions trompés, l'on aurait invoqué le délai impératif fixé à cet article pour proclamer notre déchéance de tout droit de recours.

L'on espérait aussi que nous aurions interprété l'article 189 de la loi sur l'organisation judiciaire fédérale dans le sens que le délai de recours ne part que du jour de la réception de la **décision motivée.** Et l'on aurait alors plaidé devant vous que ce délai partait de la réception du **télégramme** annonçant la décision.

Même manœuvre de temporisation en ce qui concerne notre recours contre les **élections.** On tranche tous les autres sans enquête quelconque et on en communique le rejet aux municipalités et aux recourants. Pour le nôtre, daté du **12 décembre,** silence complet jusqu'au **2 janvier ;** puis semblant d'enquête le 10 du même mois et depuis lors de nouveau silence. Nous demandons à réitérées fois le retour des pièces communiquées lors de l'enquête sur la liste électorale ; nous demandons la copie du rapport Imboden ; on nous la promet mais nous n'avons encore rien reçu (le 31 janvier ; nos gouvernants ont des méthodes « espagnoles ». — Réd.).

L'espoir secret au Dpt de l'Intérieur est que nous attendions jusqu'au dernier moment la décision de l'Etat, que nous perdions ainsi un temps précieux et que par suite d'une nouvelle tardiveté le Gouvernement sera débarrassé d'un recours qui le gêne **singulièrement.**

Et il doit le gêner ainsi que vous vous en convaincrez par l'exposé ci-dessous :

Ainsi que les pièces de notre récent recours vous le rappelleront, le parti libéral, malgré l'élimination des bulletins de vote de **neuf** de nos adhérents, n'avait succombé lors des élections de 1920, que par **une** voix.

Bien loin d'avoir amélioré sa position pendant les trois premières années de son avènement au pouvoir communal, le parti conservateur l'avait encore vue diminuer par suite d'une administration **en dessous de toutes critiques ;** si bien que ses chefs se rendirent compte au printemps dernier déjà que sans l'apport de nouveaux électeurs venus du dehors tout espoir était perdu de l'emporter aux élections constitutionnellement fixées au 7 décembre 1924.

Il fallait donc en faire venir coûte que coûte et voici les moyens **principaux** qui furent décidés et pris à cet effet.

Il y a un certain nombre d'années, la construction d'un nouveau chalet sur l'alpage bourgeoisial de Charmex avait en principe été décidée. En passant à cette construction au courant de l'automne, l'on était certain d'amener sur le territoire de la commune le nombre d'ouvriers-électeurs voulus, la commune ne fournissant pas d'ouvriers spécialisés dans de pareils travaux.

Ainsi fut fait, en dépit de l'opposition formulée par les conseillers libéraux. La majorité conservatrice du Conseil s'abouche avec le Dpt de l'Intérieur, lequel fait préparer les plans de façon à ce que les travaux puissent commencer au mois de septembre.

(Mais l'assemblée bourgeoisiale, **seule compétente,** puisqu'il s'agissait d'un chalet bourgeoisial, construit avec les fonds bourgeoisiaux, veillait, et le président de la commune ayant dû soumettre la question de la construction ou de la non-construction de ce chalet à son vote en séance du 23 décembre 1923, décida à une grande majorité que la **construction ne serait pas faite** et ce pour des motifs d'opportunité dont elle était seule juge.

Toute autre autorité communale se serait inclinée devant la volonté clairement manifestée d'une assemblée **souveraine** en ce qui concerne ses propres intérêts. Telle ne fut cependant pas la décision de la majorité conservatrice du conseil, laquelle voyait crouler le seul espoir qui lui restait d'obtenir une majorité le 7 décembre.

Elle se rend à Sion, auprès de son puissant protecteur, le Dpt de l'Intérieur, et après conciliabule, il est décidé qu'il sera passé outre sur la volonté de l'Assemblée bourgeoisiale. Et peu de temps après, les bourgeois de Collombey-Muraz peuvent lire au « Bulletin officiel » que le Service des améliorations foncières du Valais met en soumission les travaux de construction du chalet de Charmex sur Collombey-Muraz.

A cette lecture, ils s'émeuvent, forts de leur bon droit, rédigent une pétition-recours, la signent avec enthousiasme et confiance et l'expédient, revêtue de la signature de plus de la moitié des électeurs bourgeois, au Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de l'ancien juge Châtelet.

Quelques jours après, cet ancien magistrat reçut de la Chancellerie l'accusé de réception de cette pétition, puis comme toujours silence complet et du Conseil d'Etat et du Dpt de l'Intérieur.

Les fiers bourgeois de Collombey-Muraz apprennent peu de temps après que l'adjudication des travaux du chalet de Charmex avait été faite à un Haut-Valaisan de la vallée de Saas, Robert Kalbermatten. **Le régime conservateur de Collombey-Muraz était sauvé.**

Tous ces faits paraîtront incroyables et voisinant le roman ; malheureusement, ils sont rigoureusement exacts et prouvent encore une fois qu'en Valais constitution et lois n'existent plus lorsque la politique est en jeu.

* * *

Non contents de s'être procuré de la sorte un nombre respectable de futurs électeurs, le parti conservateur, soit la majorité du Conseil, trouva le moyen d'augmenter encore ce nombre par le jeu **d'une coupe de bois bourgeoisiaux.** Remise d'année en année, elle tomba comme par hasard sur l'année 1924, année d'élection, et au moment où la vente des bois abattus paiera à peine les frais d'exploitation, vu la baisse extraordinaire du prix des bois. L'entrepreneur, après avoir vainement essayé d'embaucher des ouvriers de la commune voisine de Troistorrents, lesquels refusèrent tout engagement lorsqu'ils apprirent que la condition sine qua non était le **dépôt de leurs papiers à Collombey-Muraz pour y voter en décembre,** finit par en trouver 6 de différentes communes du Bas-Valais et ce furent 6 électeurs de plus pour le parti conservateur.

Si nous ajoutons aux ouvriers du chalet et de la coupe de bois différents cas isolés sur lesquels nous reviendrons, c'est en présence de **36** nouveaux électeurs inscrits, **étrangers à la commune,** que nous nous sommes trouvés le 28 octobre, jour de l'affichage de la liste électorale.

Nos réclamations au Conseil communal contre l'admission en liste de ces 36 citoyens n'eurent aucun succès et **tous** furent maintenus par les **5** conseillers conservateurs contre les voix des **4** conseillers libéraux.

Notre recours au Conseil d'Etat eut plus de succès, puisque, ne pouvant aller contre l'évidence des faits, le Gouvernement cantonal fut obligé d'éliminer de la liste **17** de ces prétendus électeurs et de **mettre à la charge de la commune tous les frais de l'enquête et de la décision.** Ce semblant d'impartialité ne pouvait lui coûter un grand effort puisqu'il était évident que le nombre nouveau des citoyens auxquels il accordait le droit de vote était suffisant pour faire triompher le parti conservateur, la force respective des partis dans la commune étant connue **à une ou deux unités près.**

Voici un incident typique qui vous démontrera la connivence certaine du chef du Dpt de l'Intérieur avec le parti conservateur de Collombey-Muraz, incident qui ne pouvait malheureusement se passer qu'en Valais.

Après avoir laissé passer une semaine sans donner signe de vie depuis la réception de notre recours, le 21 novembre, lorsque cependant les délais pour l'instruction sont si courts, le chef du Dpt de l'Intérieur arrive à Collombey dans l'après-midi du 29. Il s'aboche avec les parties, reconnaît que notre recours est le plus délicat de tous ceux parvenus à l'Etat, prend quelques notes, promet enquête et la décision la plus impartiale et repart en automobile vers les **19 h. 30.** A la portière, et au moment du départ, rapide conversation avec M. le député Deléglise, secrétaire du parti conservateur de Collombey-Muraz, bien qu'électeur à Monthey.

C'était un **samedi** soir et le parti conservateur avait une grande réunion au cours de laquelle les candidats devaient être désignés. Cette réunion dura une grande partie de la nuit et **le président de la commune y assistait, ainsi que le président du parti, le Dr Galetti et le susdit Deléglise.**

Or, le lendemain matin, **dimanche,** les trois prénommés étaient à **Sion,** en conférence avec M. Troillet, chef du Dpt de l'Intérieur, discutant sans doute d'autres choses que de la pluie et du beau temps.

Le résumé de cette conférence aura probablement été que la corde avait été trop tendue, que l'Etat ne pouvait accorder tout ce qui était demandé, qu'il fallait jeter du lest et se contenter de ce qui était strictement nécessaire pour assurer la victoire.

Mais, que dire de ce haut magistrat qui, quelques heures après une séance officielle et contradictoire entre deux parties, accorde audience à l'une des parties **à l'insu et en l'absence de l'autre ?**

Si ce fait, aussi caractéristique de nos mœurs politiques valaisannes, que peu édifiant était nié, il nous sera très facile d'en prouver la réalité par des témoins dignes de foi.

(A suivre).

UN FACHEUX OUBLI DE NOÉ. — Le chroniqueur Taillecep, après avoir déploré l'invasion des vers dans le vignoble de sa région, termine par ces mots sa dernière lettre d'Ollon à la « Feuille d'Avis d'Aigle » :

« Après le déluge, Noé, rassasié d'eau, planta la vigne. La Bible ne nous parle pas de ses autres cultures. Cest dommage que le sympathique ancêtre n'ait pas remarqué qu'un couple de pyrales était blotti sous une des feuilles du noble arbrisseau, et qu'il n'ait pas, dans l'encoignure de l'arche, écrasé les deux moustiques père et mère du genre. »

Hélas oui, si le premier vigneron avait pensé à cela, que d'amertumes il aurait épargnées à ses successeurs !

Dufour et le Sonderbund

Le rédacteur du « Valais »,, après avoir maudit le « Nouvelliste », qui en a dit quelque bien, se défend de mal penser du général Dufour. Ce n'est pas à sa personnalité qu'il en veut, mais au vainqueur du Sonderbund dont il reconnaît cependant la clémence.

Le rédacteur du « Valais » prétend qu'on l'a calomnié !

Les Sonderbundiens de 1847, nous dit-il, défendaient leurs libertés les plus sacrées aussi bien que les ancêtres de 1291. Avec cette différence cependant que les fondateurs de la Confédération prirent les armes il y a six cents ans, pour secouer le joug de l'Autriche, tandis que les rebelles de 1847 firent appel à cette même Autriche, l'Erbfeind de notre histoire nationale, pour démolir la Confédération. N'appelèrent-ils pas à leur tête le prince autrichien Frédéric de Schwarzenberg qui déclina cet honneur douteux lequel échut enfin à un officier des Grisons ?

Et sait-on, à la rédaction du « Valais », que l'alliance séparée rencontra beaucoup d'opposition dans quelques cantons sonderbundiens, tels Schwytz et Lucerne ? Sait-on que pour en rester à ce dernier, d'éminents citoyens conservateurs et fédéralistes comme Ph.-Ant. de Segesser protestèrent contre la résistance armée des cantons sonderbundiens, délit de lèse-patriotisme ?

G.

Le discours de M. Musy
et la tolérance confessionnelle

Le remarquable discours prononcé le 19 juillet à Genève, à la Fête fédérale de gymnastique, par M. Musy, président de la Confédération, a eu une très bonne presse en Suisse. Des paroles courageuses, qui devaient être dites, sont tombées des lèvres du premier magistrat de la République. Il n'est pas nécessaire d'être un ami politique pour le reconnaître sans détour.

Nous avons déjà relevé l'autre jour quelques-uns des meilleurs passages de cette harangue officielle entre autres le suivant que notre grand confrère radical de Berne, le « Bund » a commenté d'heureuse façon dans un article de fond, traduit en partie par la « Revue » de Lausanne :

Pour nous tous, au-dessus du particularisme de nos races, au-dessus des divergences confessionnelles, des rivalités de partis, antagonismes d'ordre social, il y a l'unité nationale, il y a la Suisse.

Voici ce qu'ajoute le « Bund » :

« Puisse M. Musy être entendu partout ! Puisse cette parole atteindre aussi ces gymnastes qui, pour des motifs de classe ou de confession, ont voulu couper le lien entre eux et les autres gymnastes, ne plus rien savoir de la grande association commune et mettre ainsi la diversité au-dessus de l'unité. Il y en a tant que même les phrases rebattues des discours de fêtes fédérales prennent une portée pratique qui vous donne un certain malaise.

« Le terrain sur lequel les éléments dissemblables peuvent vivre ensemble et en bonne amitié fédérale est celui de la Constitution fédérale suisse. **Notre Constitution donne à chacun la liberté dont il a besoin pour cultiver sa personnalité ; elle ne veut pas donner ce qui ne se concilie pas avec la liberté du prochain.** Le surplus, il faut le demander au sentiment de la solidarité, ou tout au moins à la mesure ordinaire de simple tolérance réciproque.

« Le peuple suisse est si bigarré dans sa composition et ses éléments divers sont si étroitement mélangés par la vie moderne que la manie des accusations d'hérésie le conduirait vite à sa perte politique...

« Quand des citoyens se réunissent pour une œuvre inspirée par l'amour du prochain, on ne devrait pas, une fois le mouvement lancé, séparer violemment les participants en classes, partis et confessions. Car chaque œuvre désintéressée est une école de solidarité entre Confédérés. Pourquoi le chant, le tir, la gymnastique devraient-ils recevoir une

empreinte de confession ou de parti ? Gymnastes, chanteurs et tireurs sont les soutiens de la liberté, disait-on jadis, quand l'idée patriotique commune n'avait pas encore été divisée et sous-divisée. Pourquoi a-t-il fallu que la belle œuvre des Amies de la jeune fille, si peu dangereuse au point de vue confessionnel et politique, fût privée de la collaboration d'un groupement confessionnel et coupée en deux au moment où elle avait trouvé des bases solides ? Pourquoi l'Almanach Pestalozzi, neutre au point de vue confessionnel, doit-il être combattu au nom de préoccupations confessionnelles ? Pourquoi cherche-t-on à diviser les Eclaireurs ? Est-ce pour développer le sentiment de solidarité ?

« Et quand deux êtres passent par dessus les divergences confessionnelles pour s'unir pour la vie et cultiver la solidarité dans l'association humaine la plus étroite et la plus sainte, en vertu de leur bon droit constitutionnel, **est-il beau de voir traiter en chaire la jeune femme de concubine et le jeune homme de brigand ?** Et cela seulement parce qu'ils n'ont pas voulu tenir compte de séparations au-dessus desquelles, d'après les paroles même du président de la Confédération, se trouve l'unité suisse (affaire du curé de Weesen).

C'est ce que se sera demandé plus d'un de ceux auxquels les belles pensées de notre premier magistrat auront été droit au cœur et qui ont essayé de faire en pensée un pas de plus : le pas qui conduit à la pratique. »

(Réd.). — Ces réflexions valent mieux, n'est-ce pas, qu'un article du « Valais ».

MEDAILLES DU 1er AOUT

A l'instar de ce qui a été fait les deux années précédentes, on vendra le 1er août, dans toute la Suisse, des insignes de fête. Le produit de la vente et les recettes provenant des cartes postales du 1er août sont destinées aux **sourds et aux sourds-muets.** En 1923 et 1924, les insignes de soie de la Suisse orientale, excellents produits des fabriques de broderies de St-Gall, ont trouvé un écoulement facile comme symbole de notre fête nationale. Cette fois, le comité s'est adressé à l'industrie de la Suisse romande. La maison Huguenin Frères et Co, au Locle, chargée de l'exécution de l'insigne a livré une médaille attachée à un ruban rouge et blanc qui fera certainement la joie de tous les amis et partisans de notre fête nationale. Un vigoureux jeune homme parcourt le pays le bâton de voyageur à la main ; dans le fond des lignes délicates esquissent les montagnes où des feux de joie illuminent la croix fédérale vers laquelle s'élève, dans le geste du serment, la main droite du pèlerin. L'image est un symbole touchant de l'amour de la patrie et de l'enthousiasme pour le jour de notre fête nationale dont la date est inscrite en trois langues autour de la croix. Nous souhaitons à cet insigne en métal le même succès qu'à ses devanciers.

* * *

1. Le 1er août est l'anniversaire de la fondation de la Confédération suisse.
2. Notre Confédération, vieille de plus de 600 ans, est l'expression de la volonté de lutter en commun contre tous les dangers extérieurs et intérieurs.
3. Notre Etat est fondé sur la concorde et l'esprit de sacrifice ; seul cet esprit peut le conserver.
4. Le Comité de la Fête nationale invite, en ce jour, toutes les personnes charitables de Suisse et de l'étranger, à une bonne action en faveur des faibles et des nécessiteux.
5. Celui qui donne agit dans l'intention et dans l'esprit des fondateurs de notre Etat.

LA MARTINGALE DU SYNDIC

Entre fenaisons et moissons, il y a quelque répit pour nos paysans, observe, dans sa dernière chronique, aussi pittoresque que les précédentes, l'auteur des savoureuses « Lettres vaudoises » que la presse se dispute, M. Henri Laeser, le spirituel conteur. Ecoutons-le :

Cette période de mi-repos voit aussi revenir les « abbayes ». Si ces fêtes n'ont plus l'ampleur d'autrefois, elles n'en sont pas moins l'occasion de réjouissance qui, selon les localités, durent trois, voire même quatre jours. Notons que les contrées reviennent à la bonne tradition des prix en nature. Jadis, dans toute cuisine vaudoise, on trouvait le plat d'étain, le coquemar en cuivre ou la soupière en faïence provenant des succès du maître de la maison au tir de l'« abbaye ».

Toutes sortes de prouesses marquaient ces journées pour lesquelles on se réjouissait longtemps à l'avance. Témoin cette histoire, absolument authentique, que j'ai entendue narrer à un dîner d'enterrement dans une vieille bourgade des bords du lac.

Le forgeron de la localité, Vulcain doublé d'Hercule, avait parié de soulever par ses puissantes mâchoires, MM. les membres de la Municipalité, et cela en les saisissant à la martingale de leurs « tsausses » — de leur pantalon, si vous voulez. L'exploit devait être exécuté publiquement l'après-midi de l'abbaye, sur le « pont de danse ». Tout se passa fort bien, devant une assistance émerveillée. Mais, quand vint le tour du syndic, ma foi, la martingale succomba sous le poids du vénéré magistrat, entraînant le fond du haut de chausses. Par un phénomène astronomique déconcertant, on vit la lune en plein midi. Tableau. Dès lors, ce genre de réjouissances fut rigoureusement interdit

VALAIS

AUTOUR DU RECOURS DE COLLOMBEY-MURAZ. — (Corr. retardée). — La correspondance parue dans le No du 18 juillet du « Nouvelliste » est une piteuse fanfaronnade calculée dont on attend des effets propices à la cause de « Drozet ». Le but de ce monsieur est d'impressionner les adversaires, d'attirer les chancelants, d'encourager les partisans dont le courage faiblit sous le poids des impôts occasionnés par les coquets traitements des fonctionnaires communaux. Tout cela est de bonne guerre, pensez-vous !

Les choses sont pourtant beaucoup plus simples.

Nous devons procéder à de nouvelles élections. Et bien, votons légalement, avec les citoyens réellement établis dans la commune, mais non avec des électeurs d'occasion embauchés tout exprès pour faire triompher votre liste.

Si la légalité préside au scrutin, et si vous avez l'avantage, tout simplement nous nous inclinerons devant la volonté de la majorité, et c'est tout. Pour quel motif êtes-vous si fermement attachés à la crèche communale. Est-ce pour le bien général, ou pour satisfaire vos intérêts ? On peut bien poser l'interrogation.

Aux élections de décembre, la majorité libérale était de quatorze voix, mais certainement en comptant les électeurs authentiques, et non avec l'appui des « importés ». Je connais chez nous des citoyens honnêtes, et capables de diriger la commune très avantageusement et avec lesquels notre administration coûterait aux contribuables dix mille francs de moins, par année. Allons, naïfs électeurs de Collombey-Muraz, jusqu'à quand vous laisserez-vous fasciner par ces amateurs de beaux **discours ?**

Dans le « Nouvelliste » du 16 juillet, vous parlez de l'attitude honnête du Tribunal fédéral et de la dignité de ses membres. Nous ne le contestons pas, nous sommes de votre avis. Et bien, nos juges fédéraux, que vous qualifiez de magistrats honnêtes et pleins de dignité, ont annulé les élections faites par votre parti ; ils ont démoli votre travail, soit votre liste électorale, pourtant si « légalement » établie.

Allons, mauvais farceurs, vous vous condamnez vous-mêmes, et vous voudriez encore qu'on vous fasse confiance. Que nenni ! X.

ECOLE POLYTECHNIQUE. — Ont obtenu à l'Ecole polytechnique le diplôme d'ingénieurs-agronomes : MM. Henri Ossent, originaire de Mage, et Raymond Providoli (fils du tenancier de l'Hôtel de la Poste), à Viège.

HAUT-VALAIS. — Incendie. — La semaine dernière, le feu a détruit, sur le territoire de la commune de Fieschertal (Conches), une maison d'habitation, 2 granges-écuries et 8 pièces de gros bétail.

FETE DU HAUT-VALAIS A ZERMATT. — Une très intéressante manifestation de l'esprit haut-valaisan est en préparation à Zermatt. Sous le patronage des autorités municiples et de la Société de développement, un Comité organise, au profit des œuvres de bienfaisance de la vallée, une fête alpestre, au cours de laquelle on fera revivre, avec les vieilles coutumes, les anciens costumes et les bonnes vieilles danses d'autrefois. Un championnat de lutte suisse et de jet de pierre, des jodleurs et jodleuses, et des rondes d'enfants, sont prévus pour les deux journées des 15 et 16 août prochain, auxquelles les sociétés de musique, de chant, de guides, la population et nombre d'amis, prendront une part active. Toute demande de renseignements doit être adressée au Secrétariat général, M. le professeur E. Falk, Hôtel Victoria, Zermatt.

Monuments historiques. — Le Conseil fédéral a accordé une subvention de 5600 fr. pour les travaux de restauration du château de St-Gingolph.

Etudiants valaisans. — MM. Jean Arlettaz et Adrien Métral, de Martigny, étudiants au Collège St-Michel, à Fribourg, viennent d'obtenir le diplôme de bachelier.

La journée la plus chaude du siècle ?

Mercredi 22 juillet, vers 19 heures, à Bulle et dans les environs, un phénomène atmosphérique assez curieux s'est produit.

Alors que le thermomètre marquait 35 à 38 degrés de chaleur, les murs extérieurs des maisons ont commencé à ruisseler. L'asphalte des rues dégageait une telle chaleur que l'air devenait irrespirable. On était obligé de lever la tête pour pouvoir respirer d'une façon plus ou moins normale. Ce phénomène de condensation en plein chaleur est pour le moins curieux et drôle. (« Indépendant »).

LA DERNIERE ELECTION DE BALE-CAMPAGNE

Le « Valais » a pleuré dans un article de fond tout entier, l'échec du candidat conservateur, mal soutenu par la majorité radicale, et battu ainsi par un socialiste, à la dernière élection complémentaire d'un conseiller d'Etat à Bâle-Campagne.

M. Favre dit que ce fauteuil était dû à la minorité conservatrice et non à la minorité socialiste, peu importante dans ce demi-canton agricole

Notre confrère de Sion se trompe : d'abord il n'y a aucun droit acquis en faveur d'une représentation des conservateurs au sein du gouvernement de Bâle-Campagne, composé de cinq membres ; ensuite nous lui ferons remarquer que les socialistes de Bâle-Campagne même sans l'appoint de leurs deux ailes, les grutléens et les communistes, ont aligné, aux élections fédérales de 1922, plus du double des voix recueillies par les candidats conservateurs. Ils conservèrent au Conseil national le siège conquis en 1919 grâce à la R. P. Les chiffres du scrutin leur donnèrent approximativement 3447 voix, tandis que les conservateurs populaires ne purent mobiliser qu'environ 1340 citoyens et revinrent bredouille de ce premier scrutin comme de celui du 12 juillet écoulé.

Le « Valais » dira peut-être que nous célébrons une victoire socialiste. Tel n'est pas notre but ici, mais nous tenions à démontrer qu'il faut beaucoup de prétention à un parti qui aligne 1340 électeurs sur plus de 14,000 votants pour estimer avoir droit à un siège sur cinq au gouvernement cantonal. Les électeurs radicaux avaient bien le droit aussi de ne pas être de cet avis. G.

MARTIGNY

INCENDIE DE LA FABRIQUE SPAGNOLI

Le tocsin alarmait les pompiers et la population de Martigny-Ville dans la nuit de dimanche à lundi vers minuit. Un incendie s'était déclaré à la fabrique de pâtes alimentaires de M. Jacques Spagnoli, grand bâtiment de la rue des Lavoirs, en pleine ville de Martigny. La prompte intervention des hydrants circonscrit le feu à l'immeuble sinistré. Les bâtiments voisins n'ont pas souffert, l'aile gauche de la fabrique, où étaient installés les moulins a été préservée, mais les marchandises qui y étaient remisées ont été inondées par les jets des hydrants. De la fabrique elle-même, il ne reste que les murs. Tout l'intérieur avec des dépôts considérables de marchandises a été anéanti. Le feu, à minuit, concentré à l'intérieur, ne faisait pas encore rage, mais une heure plus tard, toute l'aile nord brûlait et projetait d'énormes flammes. Le centre du bâtiment était aussi pris et il ne restait plus que l'aile sud, contenant les moulins et la farine, intacte. Ce n'est qu'après cinq heures d'efforts soutenus et en inondant littéralement le brasier qui menaçait cette partie du bâtiment qu'on put se rendre maître du feu.

Les pompiers de Martigny-Bourg, La Croix et Charrat furent aussi alarmés afin d'avoir assez de conduites d'eau pour combattre le sinistre.

Les dégâts sont considérables et peuvent atteindre quelques centaines de mille francs.

Un certain nombre d'ouvriers et ouvrières vont, de ce fait, se trouver sans travail.

C'est le plus grand incendie que Martigny ait vu depuis longtemps.

En Suisse

Au pays de Python et de Musy !

L'« Indépendant », organe libéral-radical, s'indigne d'un fait étrange, qui s'est passé lors de la session extraordinaire — ou extraordinaire session — du 23 juillet du Grand Conseil fribourgeois :

Le Grand Conseil était convoqué à 9 heures précises. Les députés de la minorité arrivèrent à 9 h. 15. Quelle ne fut pas leur surprise de constater que l'on avait déjà suspendu la séance et que le groupe conservateur tenait séance particulière dans la salle, laissant députés radicaux et agrariens sur le perron. On dut « poiroter » une heure durant.

L'« Indépendant » rappelle fort justement que la salle du Grand Conseil est destinée aux délibérations officielles et non aux réunions de groupes, même lorsqu'il s'agit du groupe majoritaire, et il espère qu'on en reviendra à la politesse la plus élémentaire et à la courtoisie nécessaire entre citoyens qui se disent bien élevés...

De quoi s'étonner en pays tépelet !

L'„Etoile blanche" des chauffeurs

Une tendance heureuse s'est manifestée ces temps-ci et avec de plus en plus de force, chez les automobilistes de tous les pays, en faveur d'une entente avec les autres usagers de la route, sur la base de droits, mais aussi de devoirs réciproques.

Cette condensation de diverses suggestions, a pris la forme d'un appel en faveur de l'adhésion de tous les automobilistes suisses à un certain nombre de principes, dont le signe visible serait une «Etoile blanche» sur fond rouge triangulaire. Tout pilote devrait s'engager :

1. A rouler de façon absolument correcte.
2. A observer tous les égards qui se doivent, tant envers le public qu'envers les autres conducteurs.
3. A se prêter mutuellement assistance en cas de besoin, ainsi qu'à secourir ou à recueillir sur la route les victimes d'accidents de la circulation.
4. A prendre sa part de la lutte contre les abus qui lui arrive de constater en matière de circulation automobile.
5. A rendre attentifs, de vive voix ou par écrit ceux qui se rendent coupables de tels abus, sur les conséquences de leurs actes, et à signaler les cas particulièrement grave au siège central de l'Etoile blanche.

Cette initiative a rencontré partout un accueil chaleureux de la part des autorités et du public.

Créer une élite des pilotes d'autos, une sorte de phalange des «éclaireurs» du volant est apparu à tous comme un un des commandements les plus impérieux de l'heure — une heure qui est celle de la diffusion presque illimitée du véhicule à moteur.

La reine des truites

Un pêcheur de Neuveville (Berne) a eu la chance en relevant son filet d'y trouver une truite du lac pesant 20 livres. Vu les prix élevés que l'on paie pour ce poisson très recherché, cette prise représente pour le pêcheur une bonne journée. Depuis la correction des eaux du Jura, les truites dans le lac de Bienne sont beaucoup moins grosses que par le passé.

Dans le lac de Neuchâtel, on en trouve plus fréquemment de ce poids-là.

L'aide à Bâle-Campagne

Le Conseil fédéral a discuté la requête du gouvernement de Bâle-Campagne concernant la participation de la Confédération dans l'œuvre de secours à l'industrie de la passementerie. Il a décidé d'obtempérer à cette demande.

La Confédération versera un montant de fr. 7500 aux cours déconomie ménagère à organiser pour la main-d'œuvre féminine privée d'occupation. On envisage une subvention fédérale de 80,000 fr. pour un fonds de crise à constituer ; enfin, une somme de 600,000 francs doit être versée aux aménagements de routes qui ont été projetées. Ces subventions doivent être prélevées sur le crédit de 50 millions de francs accordé en son temps pour la lutte contre le chômage et dont il reste encore une somme respectable à disposition. Comme l'arrêté du Conseil fédéral du 4 mars 1924 portait suspension des prestations de la Confédération pour les mesures destinées à combattre le chômage, le Conseil fédéral a décidé de soumettre son dernier arrêté à l'approbation de l'Assemblée fédérale.

Prix de lenteur pour automobiles

Les «Freiburger Nachrichten» annoncent qu'un comité d'initiative vient de se constituer à Planfayon pour faire une collecte dont le produit sera utilisé pour distribuer dix prix aux automobilistes qui, dans le courant de l'été 1925, traverseront le plus lentement le village de Planfayon. Le dimanche, les temps seront notés. On espère ainsi, à Planfayon, mettre un frein à la vitesse des automobiles dans la localité.

Un nègre neuchâtelois

La «Suisse libérale» de Neuchâtel annonce que la troisième école de recrues qui a lieu à Colombier (Neuchâtel) compte dans ses rangs une recrue nègre qui, par son père son nom et son origine est un Neuchâtelois authentique.

Ce nègre (ou plutôt ce mulâtre) portait la bannière des jeunes libéraux à l'inauguration du monument aux soldats morts, à la Chaux-de-Fonds.

Fatales boucles d'oreille

Une jeune fille, engagée depuis 8 jours à Cudrefin (Vaud), vient de succomber dans les horribles souffrances du tétanos.

Lundi, après son arrivée, elle se plaignit de raideur dans la nuque, on lui prodigua des soins. Mercredi, les premiers symptômes de raidissement tétanique se produisirent. Vendredi, après d'atroces souffrances, elle expirait.

Chose assez rare, l'infection a débuté dans le lobe de l'oreille où la défunte portait des boucles d'oreilles avec pendentif. Une déchirure devait exister sur ce point, la contamination s'est produite et, après une incubation d'au moins une quinzaine, a amené la fin que l'on sait.

Les méfaits de la foudre

Elle a fait des siennes les derniers jours de la semaine passée.

Un orage d'une rare violence s'est abattu dans la région des Franches-Montagnes. On signale que la foudre est tombée à plusieurs endroits, tuant quelques chevaux.

— Elle est tombée sur le « Chalet Brûlé », rière le Lieu (vallée de Joux). Le fluide a passé au travers de l'étable et a foudroyé une vache. Un cheval qui était à son côté a reçu une forte commotion et a dû être abattu.

— Vendredi, la foudre a frappé et incendié à Commugny (près Nyon, Vaud), deux immeubles contigus, dont l'un appartenait à un agriculteur qui était aux champs au moment du coup de foudre.

Le bétail et une partie du mobilier ont été sauvés. Tout le fourrage des deux bâtiments a été la proie des flammes.

Le téléphone et la poste ont été mis hors d'usage.

— La foudre a incendié, jeudi, une maison isolée au Bois d'Amont (France).

Dans la seule commune du Chenit, depuis douze à quinze ans, on compte une dizaine de bâtiments isolés détruits par le feu et n'ayant pas été rebâtis ou du moins bien plus exigus qu'auparavant. C'est un signe des temps et de la manière de vivre, qui n'est plus la même qu'il y a un siècle ou deux, où ces maisons avaient été construites.

— A Diepoldsau (St-Gall), la foudre est tombée sur la ferme de M. Kuster, qui a été entièrement détruite, ainsi que la grange, les provisions et le mobilier

Non loin de là, la foudre a démoli un transformateur électrique.

— M. Bioley père, pêcheur à Cudrefin, sur le lac de Neuchâtel, remontait jeudi du port à son domicile, pendant un violent orage. Comme il longeait l'allée de platanes qui borde la chaussée aboutissant au débarcadère, la foudre s'abattit à un mètre de lui.

Tout un pan d'écorce vint s'écraser sur son épaule, pendant que le fluide laissait sa signature de feu sur l'arbre visé. Sans autre mal, M. Bioley regagna son domicile en proie à une forte émotion.

LES ACCIDENTS

— Le jeune Pestalozzi, victime d'un accident au Tambhorn (Grisons), a été retrouvé vivant mais grièvement blessé. On espère le sauver.

— La fillette de M. Margot, charpentier aux Eaux-Vives, âgée de deux ans, est tombée dimanche d'une fenêtre du deuxième étage et s'est fracturée le crâne. Transportée d'urgence à l'hôpital, elle y a succombé dimanche après-midi.

La centenaire neuchâteloise

Mme Nicolet-Marillier, dont le centenaire fût fêté officiellement l'an dernier, entre dans son deuxième siècle d'existence. C'est une excellente Sagnarde. L'aînée de ses enfants est aujourd'hui une vénérable grand'maman de 76 ans. Elle est d'origine vaudoise.

Drame de la misère

On mande de Soleure qu'une femme qui avait été reconduite de Saint-Gall à Leuzingen, sa commune, d'origine, en raison de la situation misérable de sa famille, s'est précipitée jeudi soir dans l'Aar, avec ses deux enfants, une fillette de 6 ans et un garçon de 5 ans.

Tous trois se sont noyés. Le corps de la fillette a été repêché hier, près d'Attisholz.

Galle variqueuse des pommes de terre

Le Conseil fédéral a autorisé le Dpt de l'Economie publique a prendre les mesures utiles contre la galle variqueuse et le colorado des pommes de terre. On a constaté l'apparition de cette dangereuse maladie dans divers pays et en particulier dans l'Allemagne du Sud. Il s'agira donc de refouler, avec la collaboration des organes douaniers, les envois contaminés ou suspects arrivant à la frontière. Les envois en transit provenant de l'étranger et passant par la Suisse doivent être traités de la façon prévue par la loi, dans le cas où le client n'accepterait pas cette marchandise et où celle-ci ne pourrait être retournée au fournisseur.

Statistique ferroviaire

Le trafic des chemins de fer fédéraux accuse pour le mois de juin une amélioration notable. L'excédent des recettes du trafic s'élève à 11,29 millions de francs contre 9,94 millions au mois précédent et 12,25 millions en juin 1924. Le nombre des voyageurs a de nouvea augmenté et s'élève à 8,326,000 contre 8:263,000 au mois correspondant de l'année dernière. Le trafic des marchandises a donné, avec 1,369,000 tonnes transportées, une recette de 18,84 millions de francs, contre 20,12 millions en juin 1924. L'excédent global des recettes d'exploitation s'élève, pour les six premiers mois de l'année, à 48,44 millions de francs, soit 10,8 millions de moins que pour la période correspondante de 1924.

Les morts

Le naturaliste argovien Fischer-Siegwart, docteur honoris causa de l'Université de Zurich, est mort à l'âge de 83 ans. Il laisse un manuscrit de 14 volumes sur la faune et la flore suisse.

Nouvelles de l'Etranger

Au Maroc

Les Français ont repoussé les Riffains dans une série d'engagements heureux, notamment à Bab Moroudj. Les dissidents ont rétrogradé derrière l'Ouergha.

Primo de Rivera a prédit la fin de la guerre dans deux mois. Si les désirs devenaient la réalité.

Les élections des Conseils généraux en France

Voici les résultats définitifs des élections aux Conseils généraux, après le scrutin de ballottage de dimanche :

Sont élus : 120 libéraux et conservateurs, 262 républicains, 239 républicains de gauche, 147 républicains radicaux, 513 radicaux et radicaux-socialistes, 63 républicains socialistes, 144 socialistes, 6 communistes, soit au total 1494 élus.

Le cartel des gauches gagne 133 sièges, qui se répartissent comme suit : 10 radicaux, 72 radicaux et radicaux-socialistes, 3 républicains socialistes, 52 socialistes.

Les pertes de l'opposition se répartissent ainsi : 6 communistes, 14 conservateurs et libéraux, 61 républicains, 48 républicains de gauche.

Une croisade contre la mode

Un groupe de dames de l'aristocratie romaine a décidé d'entreprendre dans les plus grands centres de l'Italie une campagne énergique contre la mode immorale que le pape a déplorée dans son récent discours à un groupe de pélerins.

Les dames qui ont assumé cette tâche si difficile se proposent également celle de libérer la mode des influences étrangères et d'obliger les industriels, d'une part, et le public féminin de l'autre, à orienter leur goût vers les traditions italiennes de l'art de l'habillement.

Le pape lui-même s'intéresse vivement à cette initiative, et à ce sujet il a dernièrement conféré auec le cardinal-vicaire et avec la comtesse Rossi-Ruggi.

Le cardinal Nava, archevêque de Catane, a adressé à ses diocésains une lettre dont voici le passage essentiel :

«La mode immorale des femmes, qui d'an«née en année devient plus provocante et scan«daleuse, nous oblige à faire entendre notre «parole avertissante, ainsi que de nombreux «autres évêques l'ont fait dans d'autres diocè«ses de l'Italie, pour élever une digue contre «l'inondation de ce mal si nuisible aux âmes «chrétiennes.

«La modestie dans l'habillement augmente le «décorum de la femme, la rend digne de res«pect et en même temps lui maintient le par«fum des belles vertus. La mode actuelle, au «contraire, lui ravit le plus bel ornement et «la rend l'objet du mépris des hommes de bon «sens, sans compter qu'elle lui fait oublier un «des préceptes les plus importants de l'Apôtre: «Que les femmes s'ornent d'un habillement «décent, pudique et modeste.» (1. Tim. 2. 9).

La croisade aboutira-t-elle ? Ne le parions pas trop vite.

Çà et là

— A Moscou, la princesse Volkonskaya, veuve d'un colonel fusillé en 1918 pour son attitude antirévolutionnaire, a été condamnée par le tribunal de Kiev à trois ans de prison, ainsi qu'à la confiscation de tous ses biens, pour avoir exercé le métier de voyante, ce qui est un crime d'après la loi soviétique.

La princesse, qui avait installé son cabinet de consultation auprès de la caserne de l'armée rouge, trouvait la plus grande partie de sa clientèle parmi les soldats bolcheviks.

— Un autocar transportant vingt-cinq excursionnistes a capoté à une vingtaine de kilomètres de Bristol. Trois des occupants ont été tués et plusieurs blessés.

— A Bazeilles, Mme Opban s'est jetée dans la Meuse sous les yeux de son père. Celui-ci, M. Jean-Baptiste Jome, un vieillard de 75 ans, se précipita dans le fleuve et la saisit. Mais tous deux coulèrent à pic et disparurent.

— Voici les statistiques officielles en ce qui concerne les récentes inondations en Corée :

436 personnes ont été noyées, 215 sont manquantes. Le nombre des réfugiés s'élève à 101,431.

— Qutre aéroplanes, après un vol d'essai, retournaient à Urbare lorsque l'un d'eux, arrivé au-dessus de Tirli, s'abattit sur le sol.

L'un des aviateurs qui pilotait l'appareil a été tué sur le coup ; l'autre est mort pendant son transfert à l'hôpital.

— Le château de Montpensier, à Radan près Vichy (France), construit en 1830 sur l'emplacement d'un ancien manoir, a brûlé samedi avec ses grandes collections artistiques et historiques.

— Un incendie ravage des forêts dans le Hanovre.

— La disette du riz provoque la famine dans la province chinoise du Yunan, limitrophe des possessions françaises d'Indochine. Des bandes famelique se livrent au pillage.

— Quatre ouvriers ont été asphyxiés, dans le Trentin, dans une fabrique de glace par des émanations d'ammoniaque.

— Cinq jeunes gens se sont noyés en se baignant dans l'Elbe. (Allemagne).

— La Chambre belge discute la loi sur les élections provinciales. La séance a été houleuse. Conservateurs et socialistes se sont invectivés au sujet du vote féminin.

Les premiers voudraient admettre les femmes comme électeurs provinciaux dans l'espoir qu'elles voteraient pour leurs candidats au Sénat dont 40 membres sont désignés par les Conseils provinciaux. Les femmes belges sont en grand nombre sous la férule des directeurs spirituels des clans réactionnaires.

— M. Morgan Palmer, citoyen américain, a été tué par des bandits chinois, près de Karbin. D'autre part, le docteur américain Harvey Howard, chef d'un des services de l'Institut Rockefeller, a été fait prisonnier.

— Le « Progresso », journal italo-américain, publié à New-York, apprend de Washington que le gouvernement italien a présenté officiellement ses excuses pour l'agression dont a été victime à Livourne, le 24 mai, le vice-consul américain, M. de Cowen, qu'un groupe de fascistes avaient frappé, l'ayant pris pour un adhérent à un des groupes de l'opposition.

Le gouvernement a, en outre, versé une indemnité à M. de Cowen. L'agression s'était produite le jour de l'anniversaire de l'entrée en guerre de l'Italie ; il provoqua une vive protestation de la part de l'ambassadeur américain à Rome, auquel M. Mussolini avait immédiatement présenté ses excuses. L'agresseur, un jeune étudiant, avait été arrêté.

— Devant la Cour d'assises de Ferrare (Italie), se déroule ces jours le procès de don Mizoni, chanoine d'Arzetta, un des chefs du parti populaire catholique italien, tué il y a deux ans à coups de canne, par des fascistes. Plusieurs de ces derniers, arrêtés, furent relâchés, les résultats de l'enquête n'ayant pas été probants. Ensuite de révélations, on a procédé à de nouvelles arrestations et le procès, où seront entendus plus de cent témoins, excite une vive curiosité.

— D'après le nouveau règlement du ministère des Transports britanniques, qui entrera en vigueur dans trois mois, les hommes-sandwiches n'auront plus le droit de circuler dans les rues de la cité de Londres.

On pourra expliquer aux natifs des îles Sandwich, que le nouveau règlement ne les concerne en aucun point.

CHRONIQUE SPORTIVE

VIIIme Traversée du lac Léman à la nage

Le 9 août prochain aura lieu de St-Gingolph (France) à Vevey (7 km. 700), la VIIIe Traversée internationale du lac Léman à la nage. Cette épreuve de grand fond est l'une des plus importantes qui se disputent annuellement en Europe. Elle réclame de la part de ceux qui y prennent part beaucoup d'endurance et d'énergie.

Le départ sera donné à St-Gingolph à 11 heures du matin. Les premières arrivées à Vevey sont prévues aux environs de 14 h. Comme cela se fait habituellement, chaque nageur sera convoyé par un canot qui ne le quittera pas pendant toute la durée de la course.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au lundi 3 août au soir, par M. Ch. Davel, 3, rue Aimé-Steinlen, Vevey. De très beaux prix seront remis aux vainqueurs de la traversée.

La VIIIe Traversée du lac, organisée par la Section de natation du Vevey-Sport, sera complétée par d'autres courses. C'est ainsi que l'épreuve dite de la Traversée de Vevey (du port de la Tour au garage de l'Aviron, 2 km.), ouverte à tout nageur possesseur d'une licence, ne manqera pas d'être suivie avec intérêt par les riverains.

Les Fanatiques contre la Science

A Dayton (Tennessee), la condamnation du professeur Scopes, confesseur du transformisme, s'est accomplie dans des conditions scandaleuses. La plus grande partie du temps, le jury, composé de fanatiques et d'analphabètes, a été tenu à l'écart des débats.

Le « Quotidien » de Paris a pris l'initiative d'une protestation du monde savant contre ce monstrueux attentat à la liberté de penser. Il a déjà recueilli les adhésions de nombre de personnalités éminentes : MM. Paul Appel, d'Arsonval, A. Aulard, Ferdinand Brunot, Yves Guyot, professeur Pinard, Irène Curie, Jacques Hadamard, Paul Janet, général Sébert, de plusieurs autres membres de l'Académie des Sciences et d'universitaires, etc., etc.

Voici le texte de ce document signé par d'illustres représentants de la Science française :

« Les soussignés protestent avec énergie contre la violation de la liberté de pensée que constitue le procès de Dayton.

Ils estiment que si les théories de Darwin restent, sur un grand nombre de points, sujettes à discussion, il n'est pas possible à un homme moderne de les ignorer ; elles ont contribué à former la pensée scientifique contemporaine, et la notion d'évolution qu'elles ont établie sur le double terrain de l'observation et de l'expérience est une des plus fécondes acquisitions de la biologie au XIXme siècle.

Parmi les formes d'oppression, celle qui veut limiter les droits imprescriptibles de l'esprit est la plus odieuse et la plus vaine.

S'il est du droit et du devoir de chacun de discuter les conclusions de la science, il n'appartient à personne de lui interdire de les formuler et de les soumettre au jugement des hommes.

Aucun pouvoir politique ou religieux ne peut s'arroger le droit de proscrire une forme quelconque de la pensée humaine.

En élevant contre le procès de Dayton la protestation indignée des hommes de science, nous défendons non pas seulement une des plus fécondes théories scientifiques, mais surtout les droits de la pensée libre qui n'ont jamais été méconnus par la grande nation américaine. »

Pour avoir douté de l'impartialité du tribunal, M. Clarence Darrow, l'avocat de la défense a été lui-même frappé d'une amende de 5000 dollars.

A la fin des débats, la salle du tribunal s'est lézardée et une panique s'est emparée du public, qui, dans cet accident, a vu sans doute le doigt de Dieu.

Vraiment, ce qui s'est passé à Dayton n'est pas à l'honneur de l'Amérique.

« Prisez-vous... » La mode nouvelle ?

Une mode nouvelle ? Non, une résurrection. Mieux encore, une reprise.

On recommence à priser. Certes, l'habitude d'aspirer par les narines le piquant tabac râpé ne s'était pas entièrement perdue depuis les jours où Nicot envoya de Lisbonne, à Catherine de Médicis, ce nouveau remède prétendu infaillible contre les migraines. Mais, à tort ou à raison, elle s'était peu à peu avilie et, si l'on cite quelques priseurs illustres comme Louis XVI, Napoléon, de Tailleyrand, il faut reconnaître que, dès longtemps, les gens du monde ont accoutumé de puiser plus fréquemment dans leurs étuis à cigares ou leurs porte-cigarettes que dans des tabatières.

Or voici que les délicieuses boîtes, véritables joyeux parfois, qui faisaient seulement le plaisir des collectionneurs, quittent maintenant l'intimité transparente des vitrines pour se rouvrir, et sous quelles charmantes mains !

Les doigts les plus aristocratiques, les plus nobles, des doigts irisés de perles ou scintillants de diamants y prennent avec un geste joli une pincée de fin tabac subtilement parfumé à la rose, au lilas et...

Oui monsieur, oui madame. Priser redevient très chic. Nos aïeux souriraient qui rejetaient d'une chiquenaude les menus débris noirs attardés sur leurs jabots de dentelle.

C'est la réaction plaisante — et si française — en face de la meurtrière cocaïne germanique uniquement chère aux faux esthètes, aux snobs désaxés et aux métèques, et tellement consciente de sa hideur qu'elle essaie de se travestir en neige.

Je sais. Il y a le... résultat. Mais, sonore, retentissant, voire inopportun, l'éternûment, vite assourdi en la soie du mouchoir, est, du moins une saine joie.

Et quelle heureuse surprise : la tabatière de nacre, d'émail, de bois précieux, chef-d'œuvre d'artiste que l'on peut montrer avec orgueil, s'opposant crânement dans la poche de nos smokings ou dans les sacs à mains, près du poudroir et du bâton de rouge, à l'étrangère, à la clandestine, à l'indésirable boîte à « coco » !

(« Echo de Paris »). Henri ESPIAU.

PENSÉE

Les temps de vraie grandeur pour un peuple sont ceux où l'homme de bien a plus de chance de réussir que l'homme de proie dans le combat de la vie.

Edgar Quinet.

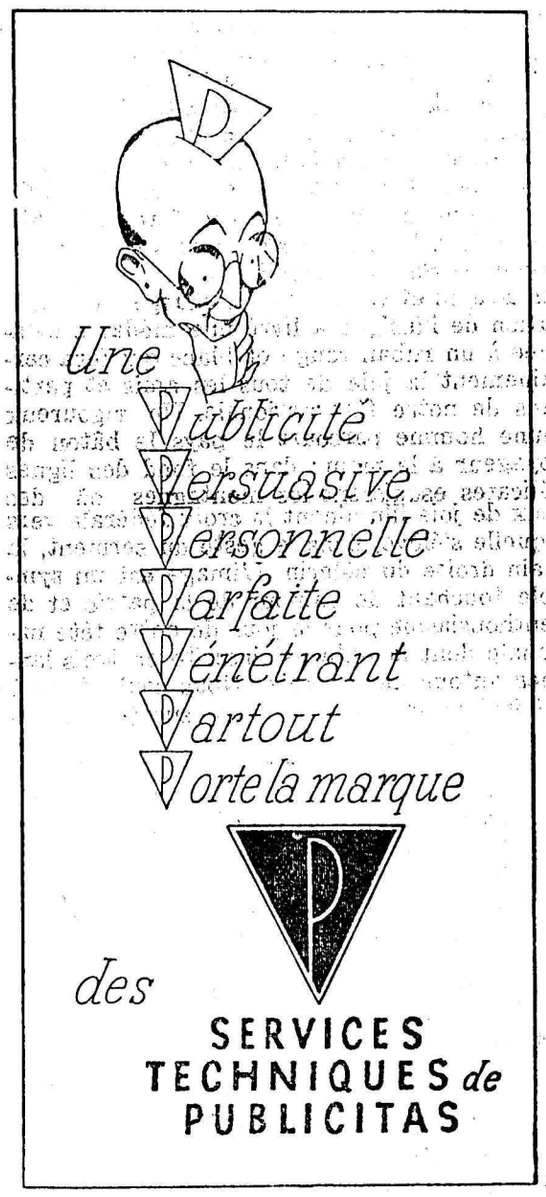

L'insomnie

est produite par des boissons narcotiques. Des milliers de personnes ont remplacé le café pur par l'excellent succédané de café-mélange mocca de Kunzlé

VIRGO

Prix en magasin : Virgo 1,40 ; Sykos 0,50. NAGO Olten

Faites vous-même votre mélange de café et n'employez que du café fraîchement moulu.

Mélange : 4/5 café de malt Kneipp, 1/5 café colonial donnant une boisson saine, d'un goût excellent et bon marché. Pour les enfants, les personnes nerveuses ou malades du cœur, on ne servira que du café de malt Kathreiner-Kneipp pur.

Monsieur Maurice CRETTON, son fils et la famille de Monsieur Alexis SAUDAN, aux Rappes remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

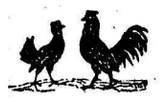

Toujours de belles poussines de race italienne à vendre. Poules, Coqs, Lapins gras pour tuer, chez **Corsi**, Maison Luisier, Martigny.

On demande un bon **domestique** sachant traire et conduire les chevaux. Place à l'année. S'adr. chez Isaac Chappot, Martigny-Ville.

A la même adresse à vendre une **bicyclette** à l'état de neuf.

Sœurs CRESCENTINO, Rue de Lausanne, SION
Ancien Magasin Mlle Pignat

Nouveautés **Soieries**

Nous avons le plaisir d'informer notre honorable clientèle que nous venons de recevoir les derniers modèles de

Corsets

adaptés à la Mode Nouvelle.
Nous nous sommes, d'autre part, spécialisées dans la

CONFECTION
des
Corsets sur mesure

en toute belle qualité et en qualité courante à des conditions des plus avantageuses et dans tous les genres, pour Dames et Jeunes filles

Gaines caoutchouc - Corsets orthopédiques - Soutiens-gorge

Dépôt de la Parqueterie d'Aigle
MARTIGNY

Grand assortiment aux prix les plus avantageux : en lames à plancher, lames à plafond, plancher brut, plinthes, gorges, cordons, etc. — Parquets simples et de Luxe.

Félix Porcellana, représentant, Martigny.

UN ANTISEPTIQUE...

Véritable
EAU DENTIFRICE
du
Dr MONNIER
Hygiénique et Antiseptique

Se vend en flacons seulement en six grand. différentes.

EN VENTE :
Pharmacie G. Morand
Pharmacie M. Lovey
Droguerie Fessler & Calpini
M. Schmid, coiffeur

Seul fabricant : Norbert Schmidt-Bardet., Vevey

Dr Charles REY
Médecin-Dentiste
SIERRE
ABSENT
jusqu'au 11 août

A. E. Thévenon
Médecin-Dentiste, SION
ABSENT
jusqu'au 17 août

A vendre
tout un assortiment de
vases de cave
en bon état et bien avinés. Eventuellement on vendrait en bloc. Pour visiter et conclure, s'adr. à H. Mayor, tonnelier, Vevey.
Téléphone 3.41

Il n'y a pas de produit équivalent, ni remplaçant le **Lysoform** mais des contrefaçons, très souvent dangereuses. — Exigez notre marque d'origine :
Lysoform
Flacons à 1 fr. et **2 fr., savon toilette : fr. 1.25**, dans toutes Pharmacies et Drogueries.
Gros : Société suisse d'Antisepsie, **Lysoform**, Lausanne.

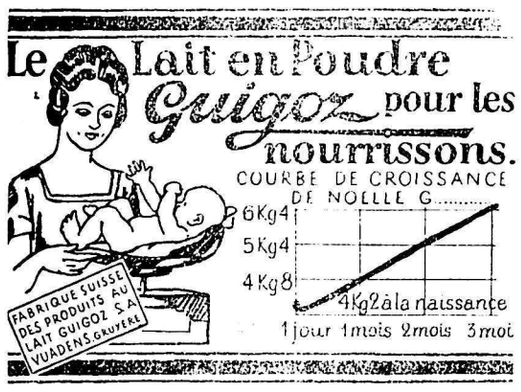

IMPRIMÉS
EN TOUS GENRES
SONT EXÉCUTÉS PROMPTEMENT ET CONSCIENCIEUSEMENT PAR
l'Imprimerie Commerciale
Martigny

Pressoir en granit
en très bon état, **à vendre**. Pour visiter, s'adresser, Chef de Gare, à Riddes.

Dentiste
P. de Rivaz
Rue de la Dent-Blanche
SION
reçoit tous les jours
de
8½ à 12 h. de 2 à 6 h.

La Société Agricole de Villeneuve vend tous les légumes de saison. Vente en gros et mi-gros. Prix spéciaux pour marchands.

VINS
Le bon fournisseur
A. Rossa, Martigny
Tél. 81
Assortiment de vins rouges et blancs. Importation directe. Maison très connue et de confiance
Se recommande.

A vendre
Moto Condor
2¾ C. V. en parfait état, à bas prix.
S'adresser à Amédée Morand, Charrat.

A vendre d'occasion une
voiture
et un
petit char
à main, avec pont, ainsi qu'un
char de chasse
neuf, chez Papilloud, charron, Martigny-Ville.

Toute demande de renseignements adressée à l'ADMINISTRATION DU CONFÉDÉRÉ doit être accompagnée de **40 ct. en timbres.**

TRAVAIL ET PRÉVOYANCE
DEMAIN
n'appartient à personne
assurez-vous AUJOURD'HUI
LA GENEVOISE
ASSURANCES SUR LA VIE
GENÈVE
qui vous offre les meilleures conditions
MARCEL CHOLLET
Agent général
MARTIGNY

Assouplit le cuir! Double la durée de la Chaussure !

Timbres caoutchouc
livrés dans les 48 heures
par
l'Imprimerie Commerciale, Martigny

C'est un point essentiel de savoir que les annonces paraissant dans
Le Confédéré
obtiennent un succès certain et des plus efficace

67 Feuilleton du « Confédéré »

Le Refuge

par
ANDRÉ THEURIET
de l'Académie française

L'averse, en effet, s'épanchait avec une abondance si continue qu'elle semblait devoir durer des journées entières. Tantôt elle giclait perpendiculaire au sol, comme l'eau qui se précipite du haut d'une écluse brusquement ouverte ; tantôt l'ouragan la lançait par paquets contre les vitres avec un bruit de grêle. Parfois aussi, le vent dominait le clapotement de l'ondée ; sa plainte se prolongeait dans le défilé, pareille aux abois d'un chien perdu ; elle pénétrait à travers les portes de la Harazée et s'engouffrait dans les longs couloirs avec de lamentables soupirs.

Alors, un revirement inattendu se produisait dans l'esprit de M. de Lochères. Ces lamentations déchirantes arrivaient à ses oreilles ainsi que de grondeuses voix du temps passé. Il lui semblait que tous ses remords d'autrefois, tous les regrets de sa jeunesse mal employée revenaient sur l'aile du vent, dans sa maison déserte, lui reprocher la folie de son amour hors de saison et l'injustice de ses rancunes.

Avec une soudaine indulgence, sa pensée se reportait alors vers les deux jeunes gens qu'il avait surpris pendant l'après-midi sous les hêtres de la Bolante. Il se remémorait les touchantes confidences de Catherine et de Féli et leur enviait cette candeur de sentiment, cette naïve confiance dans l'avenir, cette tendresse chaste et brûlante à la fois, qu'il n'avait jamais connue, même dans la printanière effervescence de ses vingt ans. Parce qu'il n'avait pas su goûter les joies pures de l'amour sincère dans la saison opportune, parce qu'il avait gâché sa vie, possédait-il le droit de gâcher aussi celle de son fils, pour satisfaire égoïstement une tardive passion de vieillard ?... Pourquoi s'obstinait-il à infliger à d'autres les infortunes dont il avait souffert ? Lui qui subissait aujourd'hui encore les déplorables conséquences d'un mariage d'argent, lui qui s'était si mal trouvé d'une union fondée uniquement sur des calculs d'intérêt et où la tendresse entrait pour si peu, ne méditait-il pas, au moment où Féli était entré à la Harazée, de faire tomber Catherine dans ce dangereux piège du mariage riche ? En exerçant une pression sur cette jeune fille pauvre, en usant du prestige de sa fortune pour l'amener à épouser un quinquagénaire usé et maussade, ne l'exposait-il pas aux mêmes désenchantements, aux mêmes périlleuses tentations dont, lui, Vital, avait si sévèrement pâti ?...

Il se disait toutes ces choses. Sa conscience les proclamait justes, dignes d'être approuvées par un cœur généreux. Mais en même temps, devant ses yeux se dressait la séduisante image de Catherine ; il revoyait la blanche figure aux mélancoliques yeux noirs, àl'attirant sourire ; il repensait à la grâce souple et ensorcelante de ce jeune corps virginal ; il songeait que mademoiselle de Louëssart était la seule femme qui lui eût inspiré un amour profond, sincère et désintéressé, que seule elle aurait eu le magique pouvoir de le rajeunir et d'enchanter les années qui restaient à vivre ; — alors, comme un coup de vent brûlantet impétueux, une fougue de désir passait en lui et sa passion se renflammait. Au dehors, l'ouragan continuait sa rage ; la forêt tordait convulsivement ses grands bras verts ; le ru, changé en torrent, bouillonnait ; des éclairs phosphorescents traversaient la nuit comme le flamboiement rapide d'un incendie qui se rallume en dépit des jets d'eau dont on l'inonde. Au milieu des huées du vent et des éclats de tonnerre une frénésie jalouse la reprenait. De nouveau l'impérieuse nécessité de reconquérir Catherine s'imposai à son esprit et le bouleversait. Il la voulait toute à lui. Sans elle, sa vie n'était plus qu'un cauchemar, et mieux valait en sortir immédiatement. Sous l'influence de cette nuit d'orage, son imagination s'exaltait, s'abandonnait aux conceptions les plus délirantes. Il rêvait de pénétrer dans la maison du Four-aux-Moines, d'y surprendre Catherine seule, de l'entraîner de gré ou de force, de l'emporter palpitante dans ses bras à travers la forêt ruisselante, dussent-ils tous deux ensuite rouler dans l'eau des torrents et disparaître à jamais au milieu du hourvari de la tempête...

Le lendemain, l'aube se leva péniblement dans les buées d'une pluie battante, et le temps continua d'être mauvais. Les averses de la nuit n'avaient pas même rafraîchi l'atmosphère qui demeurait lourde et étouffante. Le vent soufflait du sud-ouest et poussait vers la vallée de pesants nuages chargés d'électricité, qui rampaient à la cime des bois et soudain crevaient en trombes d'eau sur les champs inondés. Par intervalles, une accalmie. Dans leur course effarée, les nuées se déchiraient, la bourrasque les roulait devant elle et pendant un quart d'heure un ardent soleil dardait sa lumière crue sur la Biesme élargie et jaunâtre, sur la forêt fumante. Puis cette lumière devenait livide, d'énormes nuages amoncelés à l'horizon s'avançaient en masses croulantes et projetaient devant eux une obscurité crépusculaire. De nouveau l'orage se déchaînait, tordait les arbres, et l'averse recommençait à battre les vitres à la Harazée.

Toute la journée, M. de Lochères traîna son ennui et sa fièvre à travers la maison. Il errait comme une âme en peine de pièce en pièce et trouvait les heures mortellement longues. Jusque-là, il avait pu fatiguer sa pensée et son corps, à l'aide de marches forcées en forêt. Un moment, pendant une embellie, il ne put résister à la tentation de se risquer au dehors et de pousser jusqu'à la Chalade. Déjà, il traversait la cour ; mais avant qu'il eût atteint la grille, une pluie violente le contraignit à rebrousser chemin. Il rentra dans l'appartement du rez-de-chaussée. Le salon et la salle à manger, que deux fois Catherine avait éclairés de sa grâce et de sa jeunesse, étaient noyés dans l'ombre et prenaient l'aspect morne des pièces inhabitées. Sur les sièges repoussés contre le mur, les plis des housses blanchâtres tombaient avec des airs de linceuls. Une vapeur embuait les glaces, et les larmes de la pluie couraient le long des vitres des portes-fenêtres. Le bruit des pas de Vital éveillait dans les coins de ces pièces spacieuses une mélancolique sonorité, qui donnait encore une plus funèbre impression de vide et d'abandon à celui qui les parcourait.

« Et ce sera désormais toujours ainsi ! se disait Vital, les jardinières resteront défleuries, les sièges demeureront inoccuppés ; la forme charmante de Catherine ne se reflétera plus dans les miroirs ternis... Non, jamais je ne m'accoutumerai à cette désertion, à ce désastre de mes dernières espérances. »

Lentement, le soir descendit, presque inaperçu parmi les nuées ruisselantes. Au son de la cloche qui annonçait le dîner, M. de Lochères gagna machinalement la petite salle que naguère la bonne humeur de Féli égayait et qui, maintenant, n'hébergeait plus qu'un seul convive. Machinalement, il s'assit devant son assiette et commença de manger du bout des dents, comme s'il s'acquittait d'une désagréable besogne.

Timbres caoutchouc
Imprimerie Commerciale, Martigny